

17^e ÉDITION
ATELIERS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES

TERRITOIRE EN TRANSITION

LEVIERS ET LÉGITIMITÉ
POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS
AGRICOLLES ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ATELIER I

Plan d'Actions Bocage & intégration du patrimoine arboré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Atelier animé par le CPIE Mayenne



CONTEXTE & OBJECTIFS

Connaître le patrimoine bocager Accompagner sa gestion & sa préservation



Adélaïde DEJARDIN, conseillère communautaire GEMAPI,
maire de St. Christophe-du-Luat

Sébastien MILLET, technicien bocage de la C.C. des
Coëvrons

Alban BAUDOIN, chargé d'études environnement, CPIE
Mayenne

- 1. Contexte territorial du territoire des Coëvrons**
- 2. De la cartographie des haies à un plan d'actions Bocage (PAB)**
 - ✓. 2022 : inventaire du patrimoine arboré
 - ✓. 2023 : animation territoriale
 - ✓. 2024 : rédaction du P.A.B et accompagnement PLUi
- 3. L'animation du plan d'actions Bocage**
 - ✓. L'arrivée d'un technicien bocage
 - ✓. Les actions déployées depuis 2024
- 4. Consolider la place des haies sur le territoire : le PLUi**
 - ✓. Travail aux côtés des élus de la C.C
 - ✓. Rédaction du volet réglementaire du PLUi

1. Contexte territorial

Fiche d'identité des Coëvrons¹

Superficie : 789 km²

Nombre de communes : 29

Cité administrative : ville d'Évron

Nombre d'habitants : 27 182

Densité : 35 habitants/km²

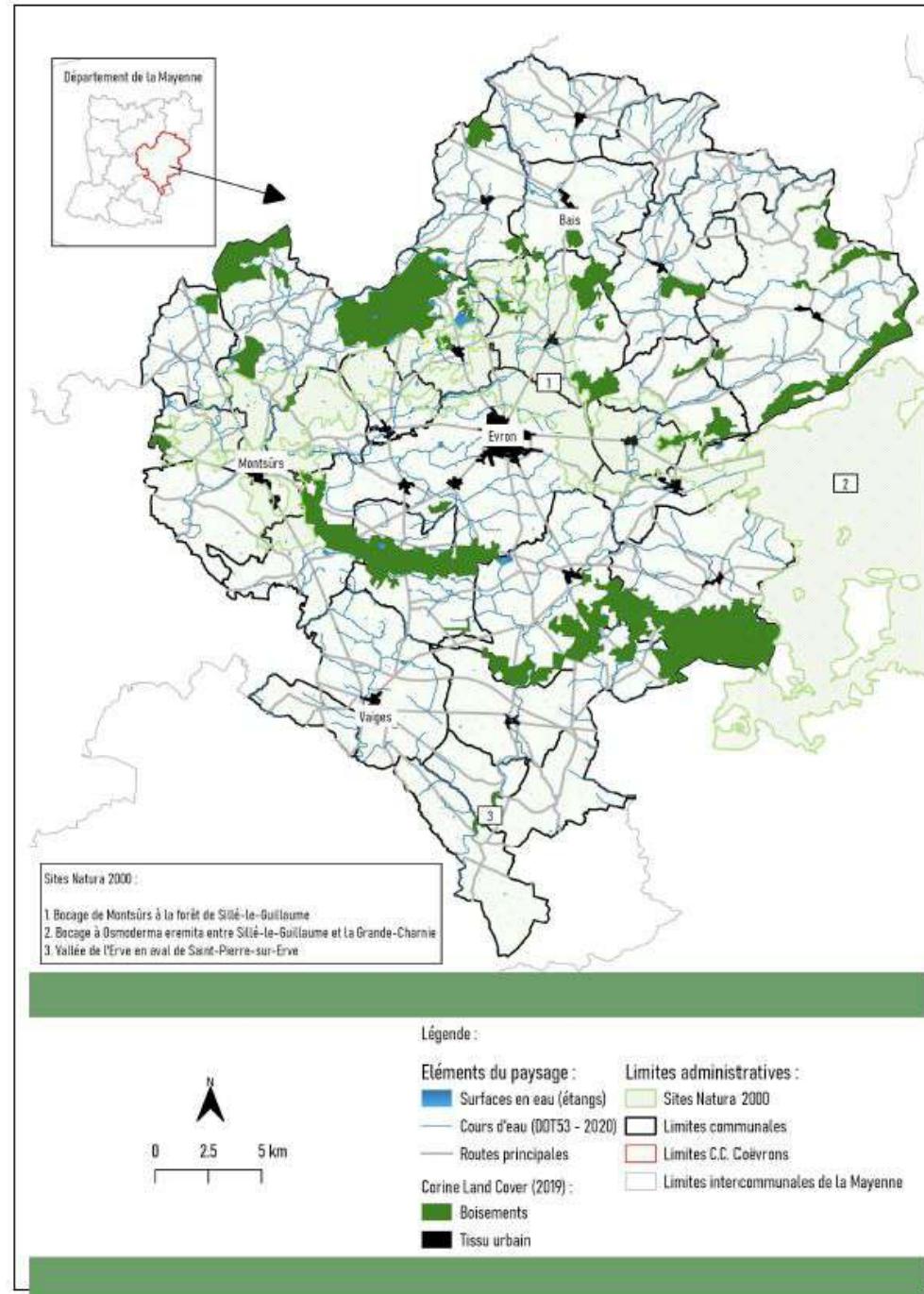
Portrait agricole^{1,2}

842 agriculteurs(-rices)

3,8 % de la population active

598 exploitations agricoles

67 % élevages bovins (lait, viande)



1. Contexte territorial

Pourquoi ce travail a été entrepris par la Communauté de communes des Coëvrons ?

2016 : Diagnostic et identification des enjeux du territoire, chaque commune est amenée à faire son inventaire des haies.

2017 : Traduction réglementaire du diagnostic et des enjeux identifiés, **3977 km de haies** sont identifiés.

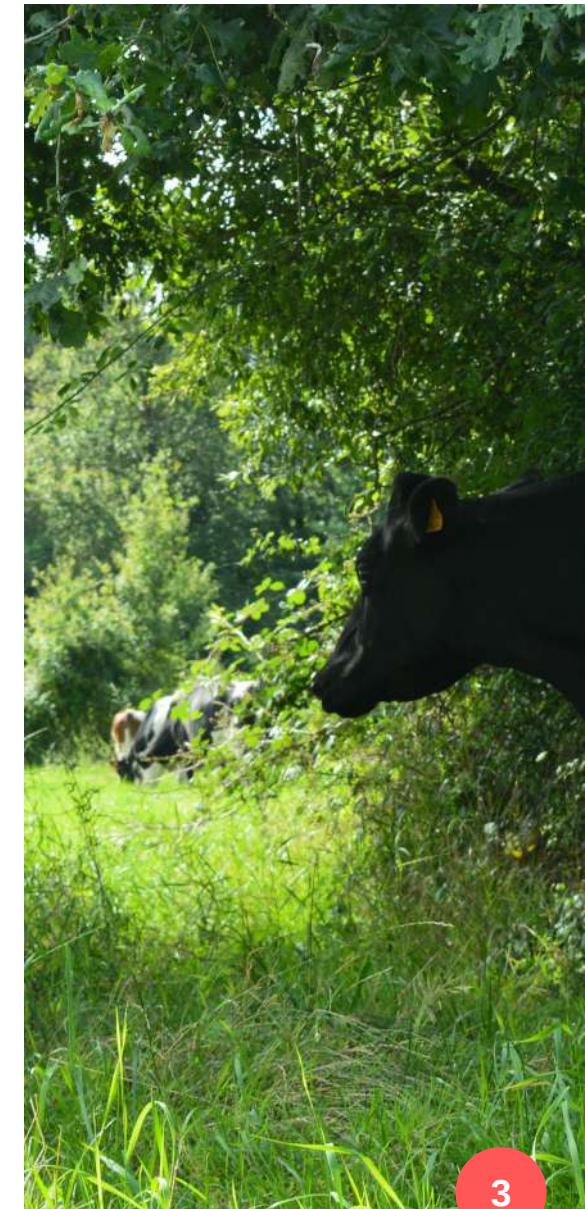
2018 – 2019 : Consultation des communes et des habitants (enquête publique), nombreuses remontées de citoyens et d'élus sur **une prise en compte hétérogène des haies lors des inventaires**

dont la préfecture de la Mayenne

« *Nombreuses sont les interventions écrites et orales à propos du réseau de haies bocagères dans les Coëvrons, de sa disparition lente et du préjudice qui s'ensuivrait pour le territoire de la communauté de communes* » - Conclusion de la commission d'enquête (2019)

2020 : approbation du PLUi avec l'identification de 3977 km au **règlement graphique** auxquels s'appliquent le **règlement écrit**

« *après approbation du PLUi : de réaliser un inventaire bocager complet par un prestataire externe pour intégration et classement des haies d'intérêt au titre de l'article L151-23 lors de la prochaine procédure d'évolution du PLUi.* » - Réponse apportée par la 3C dans le cadre de la Conclusion de la commission d'enquête (2019)



1. Contexte territorial

Pourquoi ce travail a été entrepris par la Communauté de communes des Coëvrons ?



Exemple d'une disparité de l'intégration des haies au sein du PLUi actuel des Coëvrons (source : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>, consulté le 27/03/2024)

60,5 % des linéaires des Coëvrons sont concernés, en cas de modification d'un linéaire, par :

- une compensation au moins équivalente en longueur et en fonctionnalité,
- demande et autorisation préalable en mairie au travers d'une DP (cerfa n°13404*11)
- les coupes qui n'ont pour effet de détruire ou de porter atteinte à la haie sont autorisées

Pourquoi ce travail a été entrepris par la Communauté de communes des Coëvrons ?

2021 : Appel d'offres de la 3C, en deux lots :

- **Lot « Tranche ferme »** : mise à jour de la cartographie des haies du territoire et du patrimoine arboré du territoire, analyses et rendus des travaux à la collectivité (année 2022)
- **Lot « Optionnel »** : réalisation d'un plan d'actions bocage pour faire connaître les résultats des inventaires, recueillir les regards des habitants, accompagner la mise en place d'un plan d'actions bocage pluriannuel

Le CPIE Mayenne-Bas-Maine est retenu pour accompagner la 3C.

2022 : Inventaire du patrimoine bocager, analyses et compte-rendus

2023 : Animation territoriale (Février à Juin), choix des actions et rédaction du futur plan d'actions bocage, en lien avec les communes et la 3C (Septembre à Décembre)

2024 : Travail sur le volet réglementaire (PLUi + OAP)

2. De la cartographie des haies à un plan d'actions Bocage (PAB)

Réalisation en 2022, en plusieurs étapes :

- 1. En mars, présentation et validation de la méthodologie aux élu.es et partenaires techniques**
- 2. Mars à Mai, réalisation des inventaires avec l'outil de cartographie ®Qgis (photo-interprétation)**
- 3. Mai à Août, validation des observations cartographique sur le terrain,**
- 4. Analyses des résultats pour avoir des rendus et interprétations par commune et à l'échelle de l'EPCI**
- 5. Présentation des résultats aux élu.es et partenaires, & participation au Comité des Maires**
- 6. Transmission de l'ensemble des données à l'EPCI, intégration dans la base de données cartographiques de la collectivité**

2. De la cartographie des haies à un plan d'actions Bocage (PAB)

Résultats et intérêts de l'analyse cartographique :

A ne pas négliger : se mettre d'accord sur la définition de ce qu'est une « **Haie** »

« Une haie est une formation **linéaire** continue ou discontinue, dont sa longueur est au minimum 2 fois supérieures à sa largeur. Sa largeur ne peut excéder **5 mètres** (implantation au sol). Elle est un élément de végétation qui comporte des **arbres** et/ou des **arbustes** et/ou des **arbrisseaux** (ronces, ajoncs, etc.), sans interruption de plus de 10 mètres, sur talus ou à plat. »

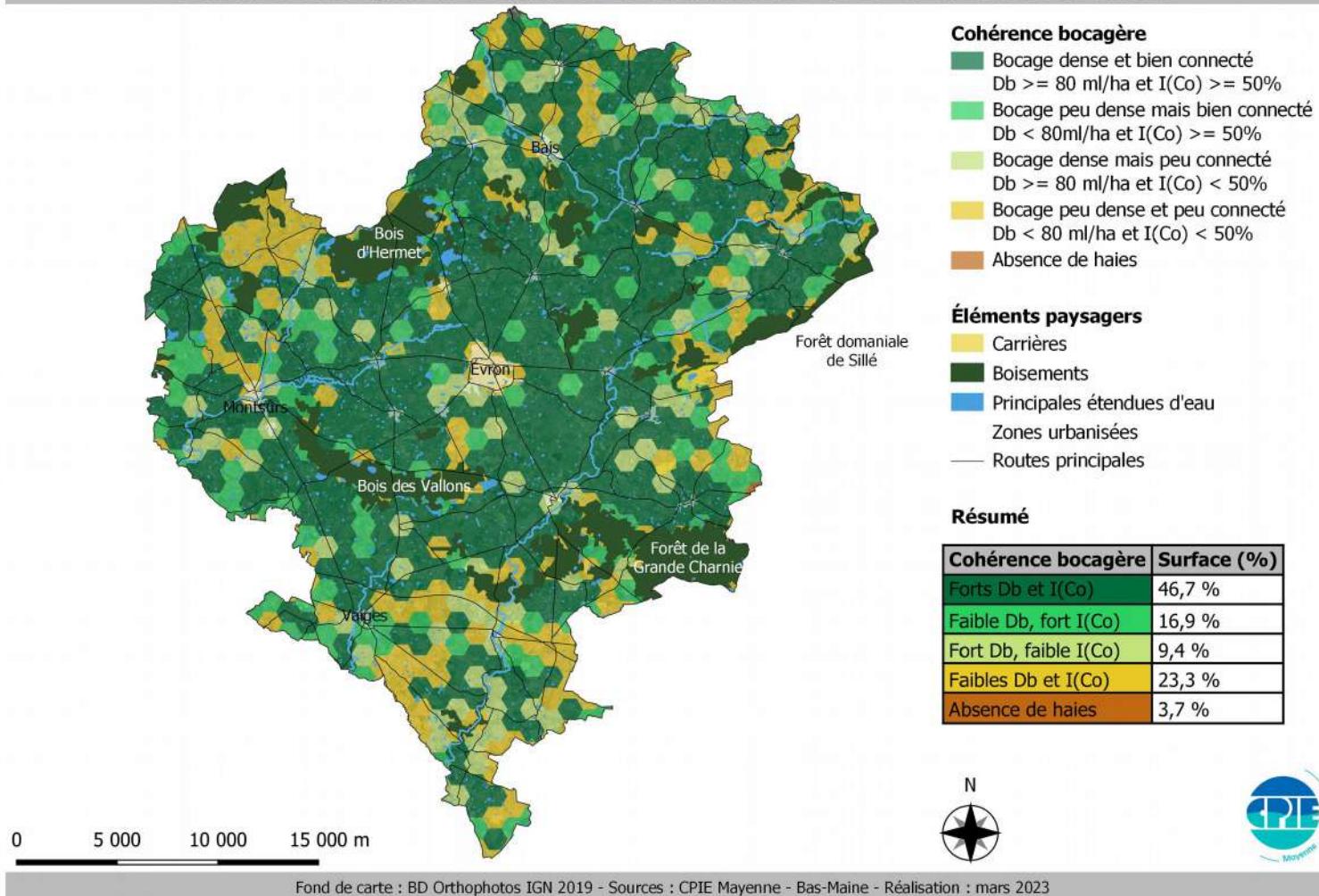
En partant de cette définition, les résultats de l'analyse cartographique est la suivante :

- 6568 km de haie, une densité de 116 ml/ha de S.A.U (83,2 ml/ha toute surface comprise)
- 300,8 km d'alignements d'arbres
- 5811 d'arbres isolés
- 224 ha de bosquets
- 237 ha de vergers

2. De la cartographie des haies à un plan d'actions Bocage (PAB)

Résultats et intérêts de l'analyse cartographique :

Cohérence bocagère à l'échelle de la Communauté de Communes des Coëvrons



L'analyse de la connectivité des haies sur le territoire indique que 50 % d'entre elles sont connectés à un autre élément du paysage.

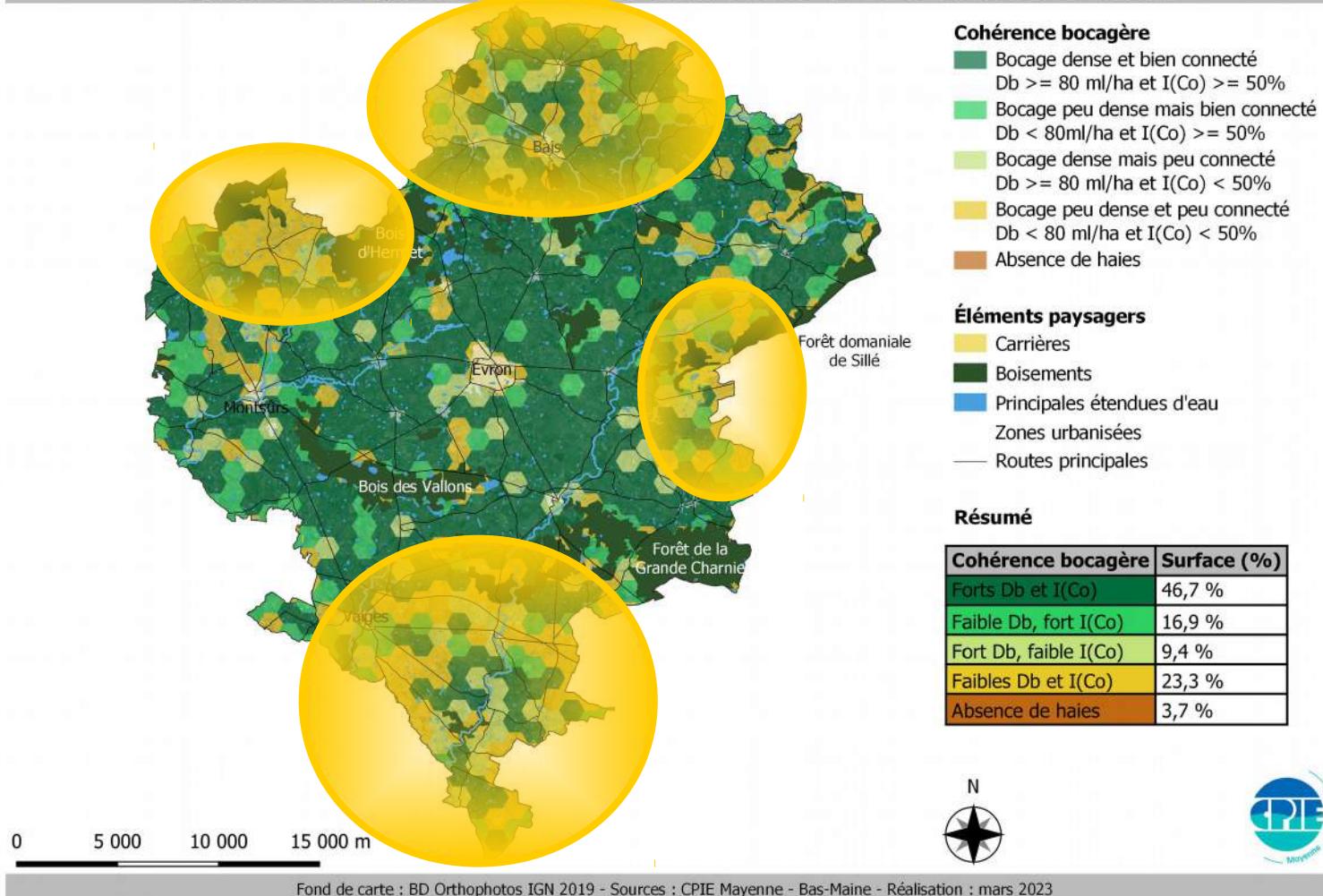
Une **trame verte** relativement préservée.

Densité bocagère (**Db**) + Indice de connectivité (**ICo**) = Cohérence bocagère (**Cb**)

2. De la cartographie des haies à un plan d'actions Bocage (PAB)

Résultats et intérêts de l'analyse cartographique :

Cohérence bocagère à l'échelle de la Communauté de Communes des Coëvrons



ZONES HÉTÉROGÈNE

=

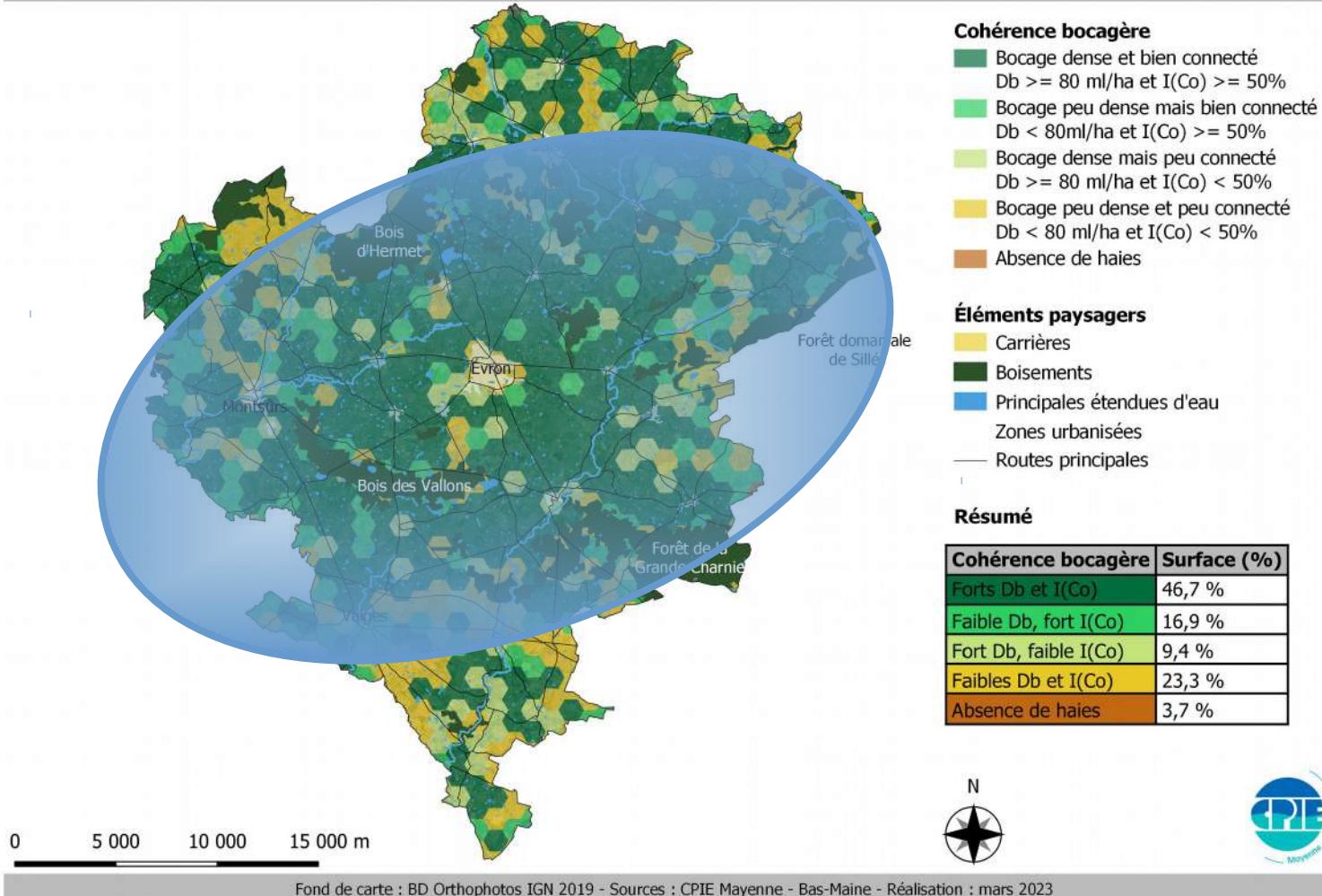
Prioriser la restauration du bocage (plantations, densification)

Permet une analyse à plusieurs échelles et de sectoriser les actions

2. De la cartographie des haies à un plan d'actions Bocage (PAB)

Résultats et intérêts de l'analyse cartographique :

Cohérence bocagère à l'échelle de la Communauté de Communes des Coëvrons



ZONES
HOMOGENE

=

Prioriser la gestion durable du bocage (valorisation du bois)

→ Correspond en partie à la zone Natura 2000 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume »

Permet une analyse à plusieurs échelles et de sectoriser les actions
(Chaque commune a fait l'objet d'une fiche)

2. De la cartographie des haies à un plan d'actions Bocage (PAB)

En 2023, une fois les inventaires et les analyses réalisées : informer les agriculteur.rices et citoyen.nes du territoire. Plusieurs temps forts :

- 4 réunions publiques (nord, sud, est, ouest ; 84 personnes)
- 4 animations grand public (250 personnes), « La Marche du Bocage »
- 1 ciné débat (50 personnes), « Bocage, nos haies communes ! »
- une enquête citoyenne (161 sondés)



Objectifs :

- Informer
- Sensibiliser
- Créer des espaces de débat

Un bien COMMUN ?

2. De la cartographie des haies à un plan d'actions Bocage (PAB)

Étape suivante : **rédiger un plan d'actions bocage** pour donner les grandes orientations à la collectivité de 2024 à 2029 (2 x 3 ans). Ce travail a été réalisé grâce :

- à des ateliers d'échanges (matrice MOFF) avec des citoyen.nes, agriculteur.rices et élu.es : définir ensembles les priorités !
- à des comités de pilotage aux côtés des élu.es pour la validation des orientations & actions,
- à des consultations des partenaires techniques.

Ce qu'il en découle - 6 objectifs à long terme (OLT) :

1. Conservation du bocage ancien et de sa densité
2. Restauration et amélioration du système bocager dans les secteurs hétérogènes
3. Favoriser, maintenir et valoriser une agriculture en adéquation avec le système bocager
4. Information, sensibilisation, animation et participation sur la conservation du bocage
5. Préservation des écosystèmes du bocage et maintien de la ressource en eau, en adéquation avec le réchauffement climatique
6. Créer un guichet bocage, avec l'arrivée d'un.e technicien.ne bocage dont un accompagnement sur le volet réglementaire

3. L'animation du plan d'actions

Poste de chargé de mission sur trois ans : technicien bocage

Plan de financement bocage choisi :

Animation, accompagnement vers la gestion durable par le « Pacte en faveur de la haie », financé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). L'objectif est d'accentuer les actions à destination du monde agricole (convention de 2024 à fin 2026).

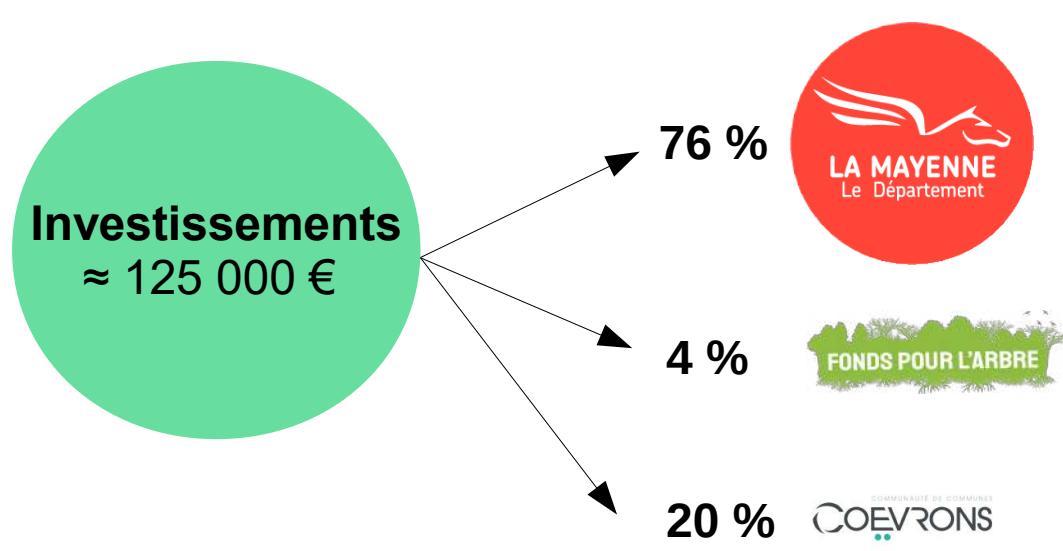


Plantations de haies, bosquets, vergers et restauration des arbres têtards par le département de la Mayenne (convention de 2024 à mai 2027).

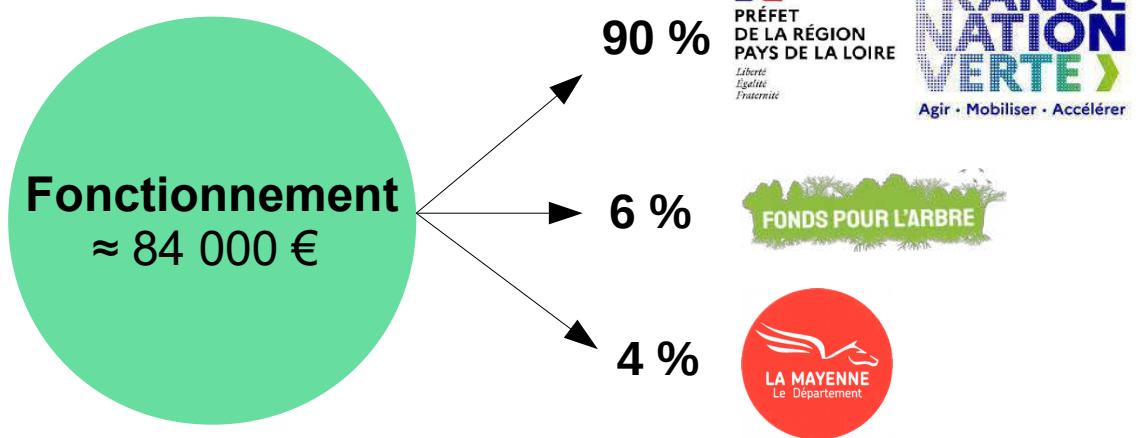


3. L'animation du plan d'actions

Les financements (ex. budget prévisionnel 2026) :



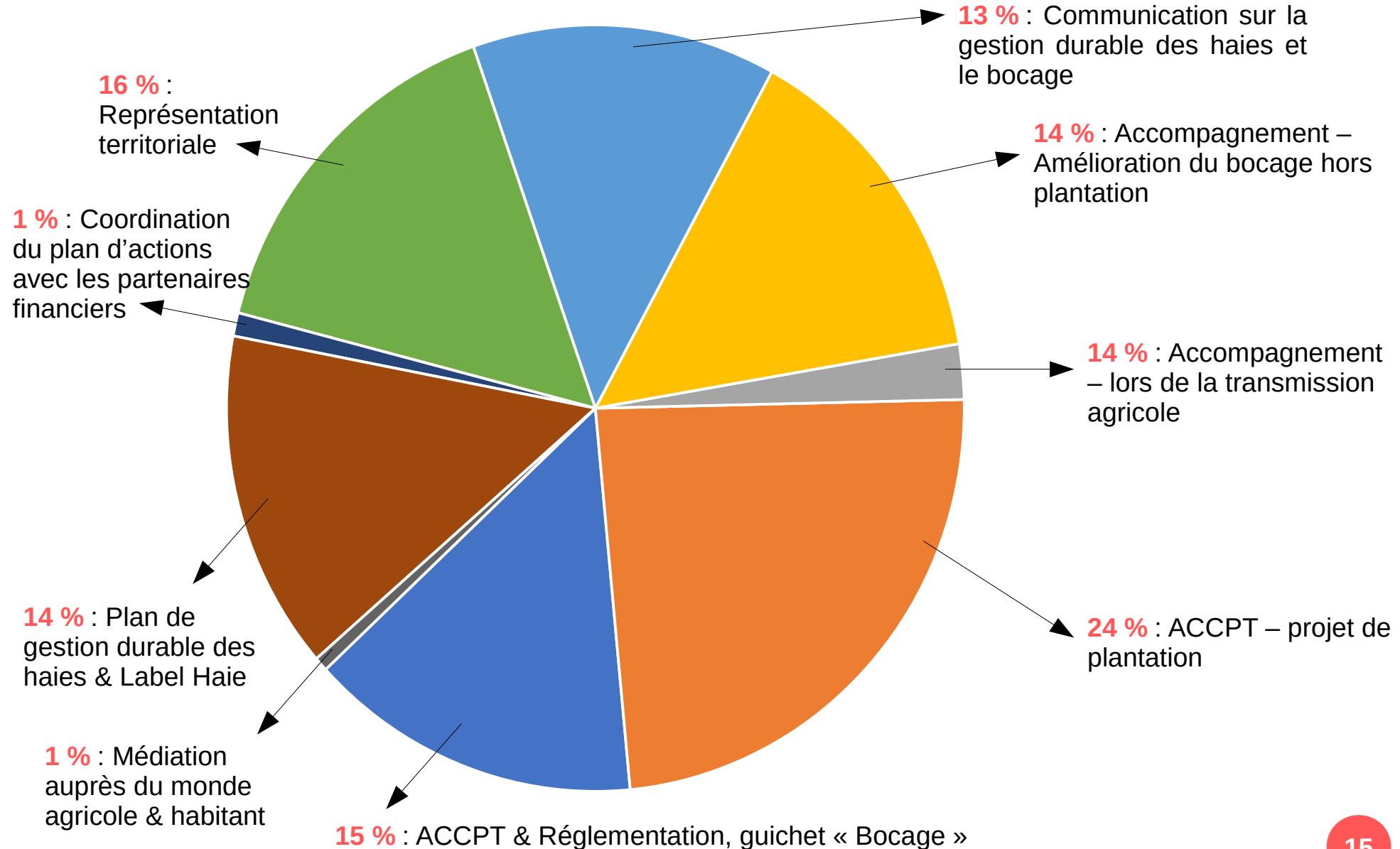
- Plantation de haies
- Restauration de haies
- Plantations autres (bosquet, vergers, agroforesterie)
- Restauration et création d'arbres têtards



- Poste de technicien
- Formations & Sensibilisation à la gestion durable des haies
 - Développement PSE (prestation)
 - Réalisation de PGDH (prestation)
 - Redevance Label Haie (O.C.G)

3. L'animation du plan d'actions

Répartition du temps passé par activité : 1ère année (2025)



3. L'animation du plan d'actions

Les actions en faveur du bocage :

→ **La GESTION DURABLE DES HAIES**

* Avec le Conseil de Développement « Bocage » des Coëvrons, formation des chauffeurs d'épareuseuses des services techniques et prestataires de la C.C. des Coëvrons.

Objectifs : bonnes pratiques de taille et de fauche sur les bords de route, organisation de chantiers collectifs de citoyens sur l'utilisation du bois de chauffe lors de l'entretien de chemins de randonnées, etc.



3. L'animation du plan d'actions

Les actions en faveur du bocage :

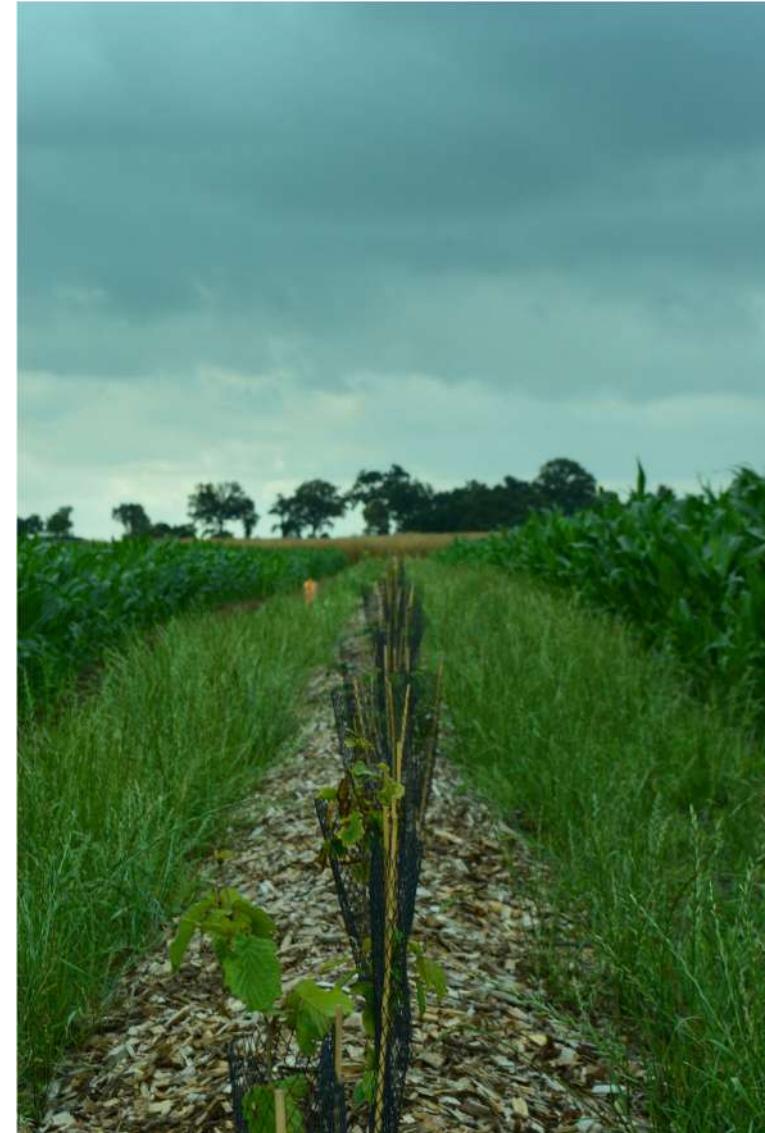
→ **La GESTION DURABLE DES HAIES**

* Accompagnement à la plantation de haies,

2024 – 2025 : **3,9 km**

2025 – 2026 : **12 km**

avec **priorisation** des plantations dans les secteurs **hétérogènes** et sur des exploitations agricoles de la communauté de communes.



3. L'animation du plan d'actions

Les actions en faveur du bocage :

→ La GESTION DURABLE DES HAIES

- * Accompagnement à la restauration d'arbres têtards (= Trognes),
avec **70 arbres restaurés** (hiver 2024 – 2025)
& **150 prévus** (hiver 2025 – 2026)
- * Accompagnement à gestion durable des haies pour récolter durablement le bois, avec **2 PGDH** réalisés en 2025
& à venir : création d'une Organisation Collective de Gestionnaires (**O.C.G**)



3. L'animation du plan d'actions

Les actions en faveur du bocage : **LE GUICHET Bocage des Coëvrons**

Objectifs :

1. Apporter les **conseils et informations** nécessaires aux habitants et usagers du bocage
2. **Faire du lien** entre les demandes et les compétences des acteurs partageant le territoire : CPIE sur Natura 2000, Syndicats de bassin, REC, DDT, OFB, DREAL, ABF, Chambre d'agriculture, CD53, FRC Pays de la Loire, Pépinières, SCIC MBE, BEMA, ...
3. Répondre aux demandes des **projets d'évolution du bocage** : accompagnement réglementaire et technique des porteurs de projet avec le service urbanisme, secrétaires de mairies et élus. Mise en application de l'O.A.P. bocage lorsque celle-ci sera officielle en 2026.



4. Consolider la place des haies sur le territoire : le PLUi

En 2024 est lancé la réflexion autour de l'intégration du patrimoine arboré, en particulier les haies, dans la révision du PLUi. Deux objectifs :

- Intégrer l'ensemble du linéaire de haies au règlement graphique, ainsi que les autres éléments arborés (bosquets, arbres, vergers, alignements d'arbres)
- Travail collectif autour d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique (O.A.P thématique)



« Voyage d'études » en 2022 au sein de la C.C. Bretagne Porte de Loire ; étude du volet réglementaire PLUi et O.A.P Bocage

Intégration du bocage dans le PLUi: les haies & alignements d'arbres

Intégration de **100 %** du linéaire de haies (agricoles et non agricoles) au règlement graphique. Permet au technicien bocage et à la géomaticienne de réaliser un suivi graphique sur l'évolution du linéaire de haie à l'échelle de la collectivité.

Si évolution des linéaires, compenser par :

- au minimum 1 mètre linéaire pour 1 mètre linéaire,
- par des essences locales (cf. liste départementale des essences locales),
- avec des fonctionnalités paysagères, hydrologiques et écologiques proches



Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Bocage »

Les choix de compensation se feront par le biais de l'utilisation d'une O.A.P. Un bureau d'étude travaille actuellement à sa rédaction pour sa mise en application en 2026.

Les objectifs sont :

- apporter une réponse homogène à l'ensemble des porteurs de projets, démarche accompagnée par le technicien bocage de la collectivité aux côtés des mairies,
- adressage de la demande via une déclaration préalable de travaux,
- un système de notation (sur 20) avec une note « Projet » et une note « Compensation », prenant en compte trois enjeux :

Paysager + Écologique + Hydraulique

La note de « Compensation » doit être égale ou supérieure à la note « Projet »

Cette O.A.P est avant tout une aide sur le terrain qui ouvre les échanges, permet de sensibiliser sur les différents enjeux qui entourent la haie et permet de trouver des solutions à chacune des situations rencontrées.

17^E ÉDITION

ATELIERS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES

TERRITOIRE EN TRANSITION

LEVIERS ET LÉGITIMITÉ
POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS
AGRICOLLES ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MERCI DE
VOTRE
ATTENTION !

COMMUNAUTE DE COMMUNES
COEVRONS
..

Échanges avec les participants

Retrouvez nous sur

